

# Réseau des acteurs de l'information naturaliste

- RAIN -



## Contexte et origine du projet

- application de la convention d'Aarhus et la directive européenne INSPIRE.
- Le constat de l'existence de nombreuses informations, mais parfois difficiles d'accès.
- des méthodes d'inventaires très différentes (référentiels, rendus, observations, ...).
- difficile prise en compte des informations existantes.

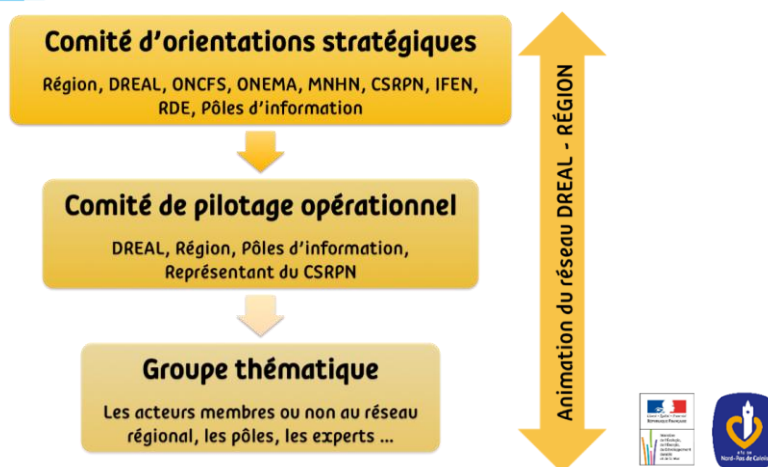


## Les missions du RAIN

- Mettre à disposition une information publique de qualité pour améliorer la prise en compte de la biodiversité et sa conservation
- Améliorer la qualité de l'information :
  - harmoniser les méthodes d'inventaire
  - améliorer le circuit de la validation des données
- Accès aux données :
  - établir des règles de diffusion de l'information
  - faciliter l'accès à l'information



## organisation décisionnel du réseau



## Les acteurs du réseau

- la Région et la DREAL en Nord-Pas de Calais
- les pôles thématiques
- les acteurs de l'information naturalistes : collectivités, services déconcentrés de l'Etat, associations, gestionnaires, bureaux d'études,...

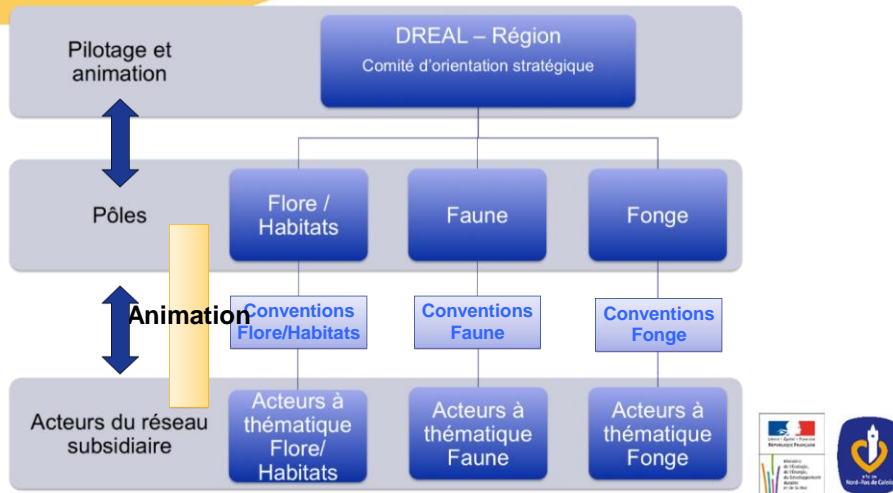


## les pôles d'information

- 3 structures thématiques :
  - Faune : Groupe Ornithologique et Naturaliste du NPdC
  - Fonge : Société Mycologique du Nord de la France
  - Flore/habitat : Conservatoire Botanique National de Bailleul



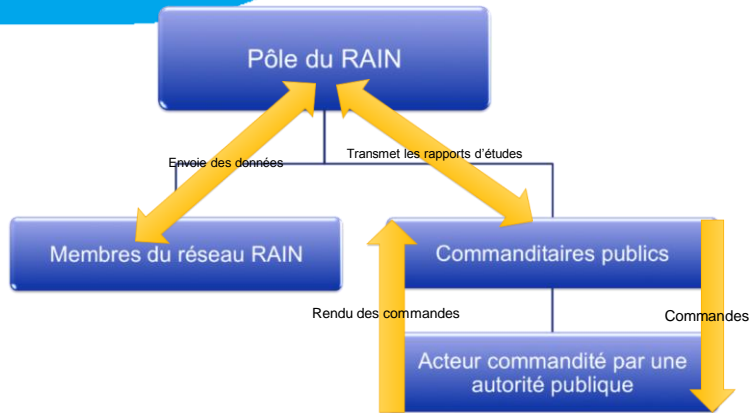
## Fonctionnement du réseau



## Rôle des pôles

- Recueil des données
- Stockage des données
- Traitement des données
- Promouvoir les méthodes d'inventaire

## Entrée des données dans le réseau

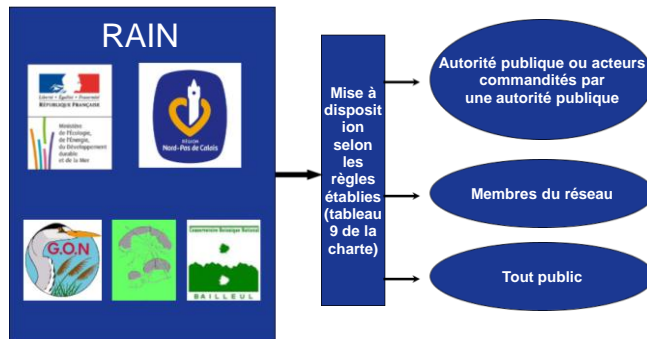


## La charte et les orientations

- Signée entre les pôles, la DREAL et la Région
- Les orientations :
  - harmoniser les méthodes d'inventaires
  - appliquer le principe de circulation de l'information
  - tester les règles de diffusion
  - participer et impulser l'organisation des données dans le réseau national SINP



## diffusion des données



## Conclusion sur le fonctionnement du RAIN

- Les pôles du RAIN, en tant que producteurs de données organisent un système actif permettant de porter à la connaissance du grand public l'existence et le contenu de l'information et d'échanger les données environnementales.
- Les pôles sont chargés d'animer le réseau subsidiaire. Ils entretiennent des relations par le biais :
  - de licences de mise à disposition temporaire de données ;
  - de conventions d'échange de données.
- Les membres du réseau peuvent être des citoyens, des structures publiques ou privées (associations, bureaux d'études, collectivités territoriales, EPCI).
- Ses principaux partenaires financiers sont l'État et la Région et dans une moindre mesure des EPCI.



## Le RAIN et la Région

- Trame verte et bleue
- Observatoire de la Biodiversité
- Plans de restauration de la biodiversité et des habitats naturels
- ARCH...

